



LE PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'APPLICATION DE LA VÉTUSTÉ

EN MATIÈRE DE RÉPARATIONS LOCATIVES

Qu'est-ce que ce protocole?

C'est un accord collectif signé le 17 juin 2022 entre les associations représentatives des locataires et les bailleurs sociaux de Gironde.

Qu'est-ce que la vétusté?

C'est la dégradation d'un équipement lié au passage du temps dans des conditions d'usage normal. Elle est supportée par Gironde Habitat. Son taux est établi grâce à une grille de vétusté lors de la restitution des clés.

A quoi sert une grille de vétusté?

Elle sert à calculer la durée de vie théorique des matériaux et équipements. Elle permet de définir l'indemnité due par le locataire après abattement de la vétusté.

A quoi sert une visite conseil?

C'est une visite du logement avant l'état des lieux de sortie qui permet d'évaluer ce qui est à la charge du locataire et de Gironde Habitat.

LES ÉTAPES

LES RÈGLES DU JEU PENDANT LA VIE DU BAIL :



Une plaquette relative à l'entretien du logement est remise à la signature du bail : la couleur orange et verte (travaux locatifs), la couleur bleue (travaux Gironde Habitat).

Les travaux d'adaptation du logement aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, de rénovation énergétique, et de transformation, doivent faire l'objet d'une demande écrite et sont soumis à l'accord préalable de Gironde Habitat.

LES RÈGLES DU JEU A LA RESTITUTION DES CLÉS :

Des indemnités de réparations seront mises à la charge du locataire dans les cas suivants :

- · Les déaradations
- · Les pertes d'éléments (équipements, clés/badge, petits équipements)
- · Les sinistres causés ou subis non déclarés à son assurance
- · Les sinistres pour lesquels le locataire a été indemnisé par son assureur et dont il n'aurait pas fait les travaux
- · Les travaux d'adaptation, de rénovation énergétique, ou de transformation non autorisés
- · Le manque d'hygiène et de propreté du logement.

La version intégrale du protocole de vétusté est disponible sur le site internet de Gironde Habitat www.gironde-habitat.fr // rubrique je suis locataire